

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « POTION EXPLOSION »

NOR : FDJJ1801329X

Article 1er
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « POTION EXPLOSION » seront, en principe, possibles à compter du 19 février 2018. Si la date du 19 février 2018 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr

Article 2
Participation aux jeux « POTION EXPLOSION » et « SUPER JACKPOT »

La participation au jeu « POTION EXPLOSION » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement. Les jeux « POTION EXPLOSION » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 1€ et se décompose comme suit :

- 0,97€ pour le jeu « POTION EXPLOSION »
- 0,03€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « POTION EXPLOSION », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « POTION EXPLOSION »

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,97 €.

Article 4
Lots du jeu « POTION EXPLOSION »

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
7 lots de	1 000 €	7 000 €
585 lots de	50 €	29 250 €
33 000 lots de	10 €	330 000 €
15 000 lots de	5 €	75 000 €
185 000 lots de	2 €	370 000 €
207 250 lots de	1 €	207 250 €
440 842 lots formant un total de		1 018 500 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 5
Description du jeu « POTION EXPLOSION »

5.1. Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

5.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par une grille composée de huit lignes et six colonnes, pouvant contenir les éléments suivants :

- Un symbole représentant une potion d'une couleur parmi plusieurs ;
- Un symbole représentant une pièce de monnaie sur laquelle est inscrit un montant de la liste suivante : 1€, 2€, 3€, 4€, 5€, 8€, 9€, 10€, ~~50€~~ ;
- Un coefficient multiplicateur de la liste suivante : x2, x5 ou x10, à l'exclusion de tout autre coefficient ;
- Un symbole « EXTRA ».

A droite de l'écran de jeu, se trouve une fiole de chimie.

5.3. Le joueur clique sur le bouton « GO » pour révéler une couleur apparaissant dans la fiole de chimie visée au 5.2. Chaque prise de jeu donne lieu à 8 lancers (« clics » sur le bouton « GO »).

5.4. Lorsqu'une couleur apparaît dans la fiole de chimie, toutes les potions de cette même couleur présentes dans la grille de jeu explosent. Les potions n'explosant pas se déplacent dans la grille de jeu. Les potions de la grille qui étaient présentes au-dessus des potions ayant

explosé viennent remplacer ces potions. De nouvelles potions apparaissent depuis le haut de la grille afin qu'elle soit toujours complète. L'opération se répète à chaque clic sur le bouton « GO ».

5.5. Si le joueur réalise une ligne horizontale complète, composée de 6 potions de même couleur, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme associée à la potion de cette couleur, tel que mentionnée dans tableau des gains sur l'écran de jeu.

5.6. Si le joueur découvre un coefficient multiplicateur tel que mentionné au 5.2, celui-ci se substitue à n'importe quelle couleur de potion. Lorsqu'une ligne horizontale de 5 potions de la même couleur est complétée par un coefficient multiplicateur, l'unité de jeu est alors gagnante.

Dans ce cas, le joueur multiplie la somme associée à la couleur de ces 5 potions, tel que mentionné dans le tableau des gains sur l'écran de jeu, par ce coefficient multiplicateur pour déterminer le montant de son gain.

5.7. Si un symbole représentant une pièce de monnaie sur laquelle est inscrit un montant en euros, tel que mentionné au 5.2, se retrouve à la dernière ligne (en bas) de la grille de jeu, le joueur remporte directement cette somme.

5.8. Si un symbole « EXTRA » se retrouve à la dernière ligne (en bas) de la grille de jeu, le joueur accède à une partie « EXTRA », laquelle intervient au terme des lancers restants de la partie en cours.

5.8.1. Les étapes décrites aux sous-articles 5.3. à 5.7. se répètent lors de la partie « EXTRA ».

5.8.2. Un symbole « EXTRA » apparaissant sur toute autre ligne que la dernière ligne (en bas) de la grille de jeu ne donne pas lieu à une partie « EXTRA ».

5.9. A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » (situé en bas à gauche de l'écran de jeu) afin que le système procède automatiquement aux lancers restants.

5.10. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains correspondants s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

5.11. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 31 janvier 2018,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI